

Déclaration du Sgen-CFDT au CSA SD de Loire-Atlantique du 13 février 2024

M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA SD.

Annonces incessantes qui relèvent de la communication politique et valse des ministres ne font pas une politique éducative.

Les familles, les élèves et les personnels de l'Éducation Nationale subissent à nouveau la vision rétrograde d'un président de la République qui a décidé de faire de l'éducation un domaine réservé, en lui infligeant un « choc des savoirs » sans se soucier de la réalité des conditions de mise en œuvre de ses annonces.

Une vision rétrograde : Ordre, uniforme, discipline, service national universel, le vocabulaire choisi pour parler de la jeunesse et du projet éducatif que le gouvernement lui destine interroge et inquiète.

Pire, l'ensemble des mesures « choc des savoirs » dessine un collège à l'opposé des valeurs républicaines et des valeurs du Sgen-CFDT. Contrairement aux annonces présidentielles, les groupes de niveau, loin de favoriser la réussite de tous les élèves, vont détruire le collège unique, vont assigner et stigmatiser les élèves : tri des élèves, enfermement dans une orientation précoce, stigmatisation des élèves plus faibles scolairement ou de milieux sociaux différents en tentant de convaincre les familles des élèves de classes moyennes supérieures qu'ils seraient un frein à la scolarité de leur enfant. Il s'agit ni plus ni moins d'une attaque assumée contre le service public d'Éducation.

Une vision hors-sol : Le projet du président et du gouvernement repose sur une défiance généralisée envers les enseignant.e.s, et de façon plus générale, sur leur pouvoir d'agir dans le cadre de l'autonomie des établissements.

Les groupes de niveau vont fracasser les ingénieries pédagogiques, détruire les projets d'établissement, jeter à la poubelle des années d'efforts pour créer du commun, des cohésions fortes dans les équipes et les communautés scolaires.

Les conditions de travail des personnels vont encore se dégrader et leur charge de travail augmenter, car c'est sur eux que repose la charge de mettre en œuvre des mesures mal ficelées, mal pensées, incohérentes, sans les moyens nécessaires. Ce sont aussi les personnels qui vont devoir expliquer aux parents que les annonces du président n'existent que dans ses discours, mais pas pour leurs enfants.

Dans les collèges du département, les collègues refusent cette réforme comme le prouvent, lors des Conseils d'Administration d'établissement, les votes contre la répartition des DHG, la lecture de motion contre la mise en place des groupes de niveaux, la non mise en place des groupes de niveaux faute de texte de cadrage officiel et de moyens suffisants ou encore la mobilisation inédite des personnels de direction à l'appel du Sgen-CFDT, du SNPDEN-UNSA et d'ID-FO ce mardi à 13 h au Rectorat.

Concernant la faisabilité même des groupes de niveaux flexibles, les dotations complémentaires présentées dans votre tableau et reçues dans les DHG par les établissements sont insuffisantes.

Insuffisantes car elles impliquent la suppression de dispositifs existants alimentés par les heures de marge : disparition du co-enseignement, suppression des dédoublements en sciences, de l'Enseignement Intégré des Sciences et Techniques déjà mis à mal par la disparition de l'heure de technologie en 6ème au profit d'une heure d'approfondissement Maths / Français passée à son tour à la trappe, arrêt des interventions en ULIS, des dispositifs tutorat d'aide aux élèves en difficultés, mises à mal des classes bilingues, des options LCE, LCA et chorale...

La répartition faite des dotations complémentaires entre établissements est également incompréhensible.

Par exemple, au collège André Chédid d'Aigrefeuille / Maine, 584 élèves prévus, 6 6èmes et 5 5èmes, 1 ULIS, IPS 110,8 pour une dotation de 8 heures. En comparaison, au collège Beauregard de La Chapelle / Erdre, 6 6èmes et 5 5èmes, 585 élèves prévus, 1 ULIS, IPS 134,6 pour une dotation de 13 heures.

Pouvez vous nous expliquer cette différence de dotation et plus largement quels sont les critères de répartition des dotations complémentaires ?

Les groupes de niveaux impliquent également un nombre suffisant d'enseignants en Mathématiques et Français dans chaque collège. Cela n'est pas le cas et aura pour conséquence la multiplication des BMP. Y aura-t-il assez d'enseignants dans le département ?

Les groupes de niveaux impliquent aussi un nombre de salles suffisant et ce ne sera pas le cas dans certains collèges. Pour ne donner qu'un seul exemple, on peut citer le collège Frida Kahlo de Pont-Château.

Les groupes de niveaux nécessitent du temps de concertation et une progression commune des collègues de Mathématiques et de Français qui auront autre chose à faire que de rester professeur.e.s principaux.

Dans votre tableau, seules les IMP coordination EPS apparaissent. Sur le document DHG reçu dans les établissements, il est écrit dotation IMP (notification ultérieure). Quand cette notification arrivera-t-elle dans les établissements ?

En ce qui concerne la dotation du dispositif PACTE et la dotation en HSE, quand arriveront-elles dans les établissements ?

Pour finir sur le collège, des collègues s'interrogent sur l'absence de réponse faite à leur candidature au dispositif « Notre école faisons la ensemble ». Le dossier de candidature a demandé du temps aux collègues. Un établissement a même envoyé 6 messages avant d'obtenir une réponse négative.

Dans les lycées la grande majorité des établissements a un pourcentage d'HSA dans leur DHG compris entre 10 % et 12 %. Comment expliquer que dans certains lycée, ce pourcentage soit supérieur à 15 et puisse même monter jusqu'à presque 23 ?

La DHG est calculée selon la structure des établissements mais avec la réforme du lycée et le jeu des spécialités, pour un même nombre de classes, le nombre d'heures nécessaires pour assurer tous les cours de spécialité peut être très différents selon les choix des élèves. Faut-il alors imposer des « menus » afin de limiter les choix des élèves et risquer alors de reproduire des filières, ce qui irait à l'encontre de l'esprit de la réforme ? Ou bien les établissements devraient-ils limiter leur offre de formation et ne pas ouvrir certaines spécialités ? Pourquoi ne pas calculer la DHG en prenant en compte la réalité de chaque établissement et le nombre de groupes de spécialités ?

Concernant le stage en fin d'année de la classe de seconde, les collègues sont toujours dans l'inconnue. Quand auront-ils enfin connaissance des textes définissant les modalités de ce stage et qu'en sera-t-il des élèves n'ayant pas trouvé de stage ?

Je vous remercie.